



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à M. Ronald Reagan, président des Etats-Unis d'Amérique, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée.

2. M. REAGAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Assemblée générale pour l'honneur qu'elle me fait en me laissant parler aujourd'hui, en cette première journée du débat général de la trente-huitième session. Une fois de plus, je viens ici préoccupé par la paix. L'année dernière, j'étais ici pour la session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement. Je viens ici aujourd'hui pour renouveler l'engagement de ma nation envers la paix. Je viens pour discuter de la façon dont nous pouvons préserver la foi dans les rêves qui sont à la base de la création de l'Organisation.

3. L'Organisation des Nations Unies a été créée à la suite de la seconde guerre mondiale pour protéger les générations futures du fléau de la guerre, promouvoir l'autodétermination politique et la prospérité globale, et renforcer les relations civilisées entre les nations. Les fondateurs ont cherché à remplacer un monde de guerre par un monde d'ordre civilisé. Ils espéraient qu'un monde de conflit implacable laisserait la place à une nouvelle ère d'où la violence serait à jamais exclue.

4. Quelles que soient les gageures auxquelles le monde avait à faire face, les fondateurs voulaient que cet organisme représente certaines valeurs, même si l'on n'arrivait pas à les faire respecter, et condamne la violence, même si l'on ne pouvait pas l'arrêter. L'Organisation devait parler avec la voix de l'autorité morale. C'était sa plus grande force.

5. Mais la triste vérité c'est que le recours à la violence pour obtenir des avantages politiques s'est plus — et non moins — répandu au cours des 10 dernières années. Les événements des dernières semaines ont apporté de nouvelles preuves fâcheuses du mépris violent pour la vie et la vérité. Ils ont offert un témoignage malheureux de la façon dont notre monde est dangereux et divisé et de la rapidité avec laquelle il est fait recours à la violence.

6. Que sont devenus les rêves des fondateurs des Nations Unies ?

7. Qu'est devenu l'esprit qui a engendré les Nations Unies ?

8. La réponse est claire : les gouvernements se sont opposés aux rêves des peuples. Les rêves sont devenus l'enjeu entre l'Est et l'Ouest. Les espérances sont devenues une rhétorique politique. Le progrès s'est trans-

formé en recherche de la puissance et de la domination. Quelque part s'est perdue la vérité que ce ne sont pas les peuples qui font la guerre mais les gouvernements.

9. Et aujourd'hui en Asie, en Afrique, en Amérique latine, au Moyen-Orient et dans le Pacifique Nord, les armes de la guerre ébranlent la sécurité des peuples qui y vivent, mettent en danger la paix de leurs voisins et créent toujours plus de champs d'affrontement entre les grandes puissances. Au cours de l'année écoulée, des conflits violents se sont produits sur les collines autour de Beyrouth, dans les déserts du Tchad et au Sahara Occidental, dans les montagnes d'El Salvador, les rues de Suriname, les villes et les campagnes de l'Afghanistan, aux frontières du Kampuchea et sur les champs de bataille de l'Iran et de l'Iraq.

10. Nous ne pouvons pas compter sur l'instinct de survie pour nous protéger contre la guerre; malgré toutes les vies et espérances perdues du fait de la guerre, celle-ci n'en reste pas moins un moyen ordinaire et horriblement coûteux par lequel les nations cherchent à régler leurs différends ou faire avancer leurs objectifs.

11. Les progrès dans la technique des armements ont dépassé de loin le progrès en direction de la paix. A l'époque moderne, un élément nouveau encore plus terrifiant est apparu dans les calculs : les armes nucléaires. Une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne devrait jamais être engagée. Je crois que si les gouvernements sont résolus à empêcher la guerre, il n'y aura pas de guerre. Il n'y a rien qui soit plus conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies que le contrôle des armements.

12. Lorsque j'ai pris la parole au cours de la douzième session extraordinaire [16^e séance], consacrée au désarmement, j'ai affirmé que le Gouvernement des Etats-Unis — et moi-même personnellement — s'était engagé à réduire les armes nucléaires et à négocier en toute bonne foi à cette fin.

13. Aujourd'hui, je réaffirme cet engagement. Les Etats-Unis ont déjà réduit le nombre de leurs armes nucléaires à l'échelle mondiale et, alors que le remplacement des armes anciennes est inévitable, nous souhaitons négocier des réductions d'armements et réaliser des accords importants équitables et vérifiables sur le contrôle des armements. Qu'il me soit permis d'ajouter que nous devons faire en sorte que la sécurité du monde ne soit pas sapée par une nouvelle prolifération des armes nucléaires. La non-prolifération nucléaire ne doit pas être omise de l'ordre du jour du contrôle des armements dans le monde.

14. Lors de ma dernière visite dans cette enceinte, j'avais exprimé l'espoir que toute une catégorie de systèmes d'armements — les forces nucléaires intermédiaires à plus longue portée — soient exclus de la face de la Terre. Je pensais que, pour répondre aux profondes préoccupations des peuples d'Europe et d'Asie, le moment était venu, pour la première fois dans l'histoire, de résoudre les menaces à la sécurité exclusivement par le contrôle des armements. Je suis encore convaincu que l'élimination de ces armes — l'option zéro — est la solution la meilleure, la plus juste, la plus équitable, la plus pratique

à ce problème. Malheureusement, l'Union soviétique a refusé d'accepter l'élimination totale de cette catégorie d'armements.

15. Lorsque je me trouvais ici pour la dernière fois, j'avais exprimé l'espoir que les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques [START] seraient consacrés en toute priorité à ces systèmes qui comportent des risques énormes de guerre nucléaire — les missiles balistiques intercontinentaux rapides et précis, qui ont un potentiel de première frappe. J'avais aussi exprimé l'espoir que les négociations pourraient aboutir à la réduction de moitié des missiles stratégiques de part et d'autre et à celle d'un tiers des ogives. Une fois de plus, j'ai été déçu lorsque les Soviétiques ont refusé d'envisager des réductions importantes et aussi de porter leur attention sur ces armes de déstabilisation les plus dangereuses.

16. Malgré ces refus, les Etats-Unis n'ont pas abandonné et n'abandonneront pas la recherche d'accords importants sur le contrôle des armements. En juin dernier, j'ai proposé une nouvelle méthode pour les négociations START. Nous n'avons pas modifié notre objectif de réduction substantielle mais nous avons reconnu qu'il y avait de nombreux moyens pour réaliser cet objectif. Au cours de la dernière série de pourparlers de Genève, nous avons présenté un projet de traité qui répondait à un certain nombre de préoccupations soulevées par l'Union soviétique. Nous allons continuer à travailler à cette initiative.

17. De même, dans nos négociations sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, lorsque les dirigeants soviétiques ont refusé constamment d'envisager l'élimination totale de ces armements, les Etats-Unis ont fait une nouvelle offre. Nous avons proposé, à titre intérimaire, un nombre égal de part et d'autre compris entre un et 572. Nous avons recommandé le niveau le plus bas possible. Une fois de plus, les Soviétiques ont refusé une solution équitable et proposé à la place ce que l'on pourrait appeler une « option demi-zéro », zéro pour nous et plusieurs centaines pour eux. Nous en sommes là, à l'heure actuelle, mais je ne désespère toujours pas que l'Union soviétique entamera des négociations sérieuses.

18. Nous sommes résolus à n'épargner aucun effort pour parvenir à un accord solide, équitable et vérifiable. C'est pourquoi j'ai donné des instructions nouvelles à M. Nitze, à Genève, lui demandant de présenter un ensemble de mesures visant à faire avancer les négociations aussi rapidement que possible. Ces initiatives reposent sur le cadre intérimaire que les Etats-Unis avaient proposé en mars dernier et tiennent compte des craintes exprimées par les Soviétiques au moment des négociations qui ont eu lieu dans le passé.

19. Plus précisément, les Etats-Unis ont proposé, premièrement, de nouvelles initiatives sur la limitation globale. Si l'Union soviétique accepte des réductions et des limitations sur une base globale, les Etats-Unis, pour leur part, ne contrebalanceront pas l'ensemble du déploiement soviétique de missiles à travers le monde par des déploiements américains en Europe. Bien entendu, nous nous réservons le droit de déployer des missiles ailleurs.

20. Deuxièmement, les Etats-Unis sont disposés à être plus souples quant à la teneur des pourparlers en cours. Les Etats-Unis envisageront des moyens mutuellement acceptables pour tenir compte du désir des Soviétiques, qui souhaitent un accord qui limite et les avions et les missiles.

21. Troisièmement, les Etats-Unis s'occuperont de l'ensemble des missiles qui résulterait des réductions.

Dans le contexte des réductions à des niveaux égaux, nous sommes disposés à réduire le nombre des missiles balistiques Pershing II ainsi que des missiles de croisière lancés à partir du sol.

22. J'ai décidé d'avancer ces initiatives importantes après avoir longuement et pleinement consulté nos alliés, j'ai notamment entretenu une correspondance personnelle avec les dirigeants des gouvernements des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] et du Japon et il y a eu des réunions fréquentes du Groupe consultatif spécial de l'OTAN. Je suis également resté en contact étroit avec d'autres amis et alliés intéressés. La porte de l'accord est ouverte. Le moment est venu pour l'Union soviétique d'en franchir le seuil.

23. Je voudrais prendre, ici, devant tous les représentants rassemblés dans cette arène mondiale, un engagement sans équivoque. Les Etats-Unis recherchent et accepteront tout accord équitable et vérifiable qui stabilisera les forces à des niveaux plus bas que ceux qui existent actuellement. Nous sommes prêts à être accommodants et nous sommes ouverts au compromis. Cependant, nous ne pouvons pas, surtout à la lumière des événements récents, faire de compromis sur la nécessité d'une vérification effective.

24. Les réactions à la tragédie de l'avion coréen nous rappellent à temps à quel point la conception de la vérité et de la coopération internationale de l'Union soviétique est différente de celle du reste du monde. Toutes les preuves montrent que nous ne pouvons simplement supposer que des accords négociés avec l'Union soviétique seront respectés. Nous avons négocié l'Acte final d'Helsinki¹, mais les libertés promises n'ont pas été accordées et ceux qui, en Union soviétique, ont cherché à en assurer la réalisation languissent en prison. Nous avons négocié une convention sur les armes biologiques, mais la pluie jaune meurtrière et d'autres agents toxiques s'abattent sur les villages Hmong et les campements afghans. Nous avons négocié des accords d'armement, mais l'ampleur du codage soviétique a permis de dissimuler les renseignements nécessaires à leur vérification. Une installation de radar nouvellement découverte et un nouveau missile balistique intercontinental font naître de graves inquiétudes quant au respect par les Soviétiques des accords déjà négociés.

25. La paix ne peut être servie par un pseudo-contrôle des armements. Il nous faut des réductions réciproques fiables. J'en appelle à l'Union soviétique aujourd'hui pour qu'elle réduise les tensions qu'elle a accumulées de par le monde au cours des quelques dernières semaines et manifeste son ferme attachement à la paix en venant à la table des négociations, animée d'une nouvelle compréhension de ses obligations. Je lui demande instamment de faire preuve du même esprit d'accommodement que nous. Si les Soviétiques viennent à la table des négociations en cherchant des réductions véritables d'armements, il y aura des réductions d'armements. Les gouvernements de l'Ouest et leurs peuples ne seront pas trompés par des renseignements erronés ou des menaces. Le moment est venu pour l'Union soviétique de prouver qu'elle désire un contrôle des armements dans la réalité et non simplement en paroles.

26. Des accords significatifs de contrôle des armements entre les Etats-Unis et l'Union soviétique rendraient notre monde moins dangereux, comme le feraient les mesures d'édification de la confiance que nous avons déjà proposées à l'Union soviétique.

27. Le contrôle des armements exige un esprit qui dépasse les intérêts nationaux étroits. Cet esprit est le pilier sur lequel reposent les Nations Unies. Nous

cherchons un retour à cet esprit. Un pas fondamental serait un non-alignement véritable des Nations Unies. Cela serait le signal d'un retour aux véritables valeurs de la Charte, y compris le principe de l'universalité. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent s'aligner avec la justice et non l'injustice, avec la paix et non l'agression, avec la dignité humaine et non l'asservissement. Tout autre alignement ne répondrait pas aux objectifs de cette importante organisation et romprait l'harmonie qu'elle recherche. Ce qui nuit à la Charte nuit à la paix.

28. Les fondateurs des Nations Unies comptaient que les nations Membres se conduiraient et voteraient individuellement, après avoir pesé les avantages et les inconvénients d'une question — comme dans une grande réunion municipale. L'apparition de blocs et la polarisation des Nations Unies savent ce qui tenait le plus à cœur à l'Organisation.

29. Il ne faut pas perdre de vue que le Mouvement des pays non-alignés a été fondé pour faire opposition au développement des blocs et promouvoir la détente entre eux. Ses fondateurs parlaient du droit des petits pays de ne pas se trouver mêlés aux désaccords des autres. Depuis lors, les membres du Mouvement des pays non-alignés sont de plus en plus nombreux, mais tous les nouveaux membres n'ont pas souscrit à l'engagement de ses fondateurs envers un non-alignement véritable. En fait, les gouvernements clients de l'Union soviétique, qui ont depuis longtemps perdu leur indépendance, se sont rués à l'intérieur du Mouvement des pays non-alignés et, une fois parmi eux, ont œuvré contre son objectif véritable. Le pseudo-non-alignement n'est guère mieux que le pseudo-contrôle des armements.

30. Les Etats-Unis rejettent l'opinion selon laquelle le monde serait divisé entre les empires de l'Est et de l'Ouest. Nous le faisons pour des raisons de fait. Les Etats-Unis ne sont pas à la tête de nations serviles, et ils ne veulent pas l'être. Ce que l'on appelle l'Ouest est une alliance libre de gouvernements dont la plupart sont démocratiques et qui tous ont très à cœur leur indépendance. Ce qu'on appelle l'Est est un empire dirigé à partir d'un centre, qui est Moscou.

31. A l'heure actuelle, les Etats-Unis, comme par le passé, se font le champion de la liberté et de l'autodétermination pour tous les peuples. Nous nous félicitons de la diversité; nous appuyons le droit de toutes les nations de définir et de poursuivre leurs objectifs nationaux. Nous respectons leurs décisions et leur souveraineté, demandant seulement qu'elles respectent les décisions et la souveraineté des autres. Regardez simplement le monde au cours des 30 dernières années et décidez ensuite par vous-mêmes qui, des Etats-Unis et de l'Union soviétique, a poursuivi une politique d'expansion.

32. Aujourd'hui, les Etats-Unis contribuent à la paix en soutenant les efforts collectifs de la communauté internationale. Nous appuyons inlassablement les efforts de maintien de la paix de cet organisme ainsi que d'autres efforts multilatéraux de maintien de la paix à travers le monde. Les Nations Unies ont une histoire dont elles peuvent être fières, qui est d'encourager la conciliation et d'aider à préserver la paix. A l'heure actuelle, les forces de maintien de la paix des Nations Unies ou leurs observateurs se trouvent à Chypre, au Cachemire, sur les hauteurs du Golan et au Liban.

33. En plus d'encourager la diplomatie internationale, les Etats-Unis reconnaissent qu'ils ont la responsabilité d'utiliser leur propre influence en faveur de la paix. Depuis le jour où Theodore Roosevelt était le médiateur dans la guerre russo-japonaise, en 1905, nous avons une

longue et honorable tradition de médiation ou de réduction des conflits et de contribution à des règlements pacifiques. Au Liban, avec la France, l'Italie et le Royaume-Uni, nous avons œuvré pour un cessez-le-feu, pour le retrait de toutes les forces extérieures et le rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban. Au Tchad, nous nous sommes joints aux autres pour aider le gouvernement reconnu face à l'agression extérieure. En Amérique centrale, comme en Afrique australe, nous cherchons à décourager le recours à la force et à édifier un cadre en vue de négociations pacifiques. Nous appuyons une politique qui n'implique pas les grandes puissances dans les conflits du tiers monde.

34. La Charte des Nations Unies confère aux organisations régionales un rôle important dans la recherche de la paix. Les efforts des Etats-Unis consacrés à la cause de la paix ne sont qu'une expression de l'esprit qui en anime aussi d'autres de par le monde. L'Organisation des Etats américains a été un pionnier dans l'action en faveur de la sécurité régionale. En Amérique centrale, les membres du groupe de Contadora s'efforcent de poser les fondements d'un règlement pacifique aux problèmes de cette région. En Asie de l'Est, les pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] ont créé un cadre de coopération politique et économique pacifique et ils ont, partant, renforcé sensiblement les chances d'une paix durable dans leur région. En Afrique, des organisations telles que la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest ont été mises sur pied afin de donner les structures pratiques à la lutte de l'Afrique pour réaliser son potentiel.

35. Dès le début, notre espoir a été de voir les Nations Unies refléter au mieux la communauté internationale. C'est pourquoi les Nations Unies devraient pouvoir nous aider à dépasser la peur et la violence et être une force extraordinaire de paix et de prospérité. Si nous travaillons ensemble, nous pouvons combattre le désordre international et promouvoir la dignité humaine.

36. Si les gouvernements représentés dans cette salle veulent la paix aussi ardemment que la veulent leurs peuples, nous y parviendrons. Nous pouvons y arriver en réaffirmant l'autorité morale des Nations Unies.

37. Ces dernières semaines, le monde semble avoir retrouvé son indignation. Sur les milliards d'êtres qui habitent notre planète, on peut se demander pourquoi la mort de quelques centaines a choqué si profondément le monde. Pourquoi la mort d'une mère voyageant pour rejoindre sa famille ou la mort d'un savant allant vers de nouvelles études ont-elles tant d'importance? Pourquoi des nations qui n'ont perdu aucun de leurs ressortissants dans cette tragédie éprouvent-elles ce sentiment de colère?

38. C'est parce que nous nous faisons une certaine idée de la vie civilisée et de la recherche de la paix. La confiance qui incite une mère ou un savant à voyager en Asie, en Afrique, en Europe ou n'importe où sur cette planète peut n'être qu'une petite victoire dans la lutte pour la paix que mène l'humanité, mais qu'est-ce que la paix sinon la somme de toutes ces petites victoires?

39. Chaque pas vers la paix, chaque petite victoire sont importants pour paver la voie menant à une paix durable plus universelle. Nous avons fait des progrès. Nous avons évité une autre guerre mondiale. Nous avons vu la fin de l'ère coloniale traditionnelle et la naissance de 100 nations souveraines. Et même si le développement demeure un extraordinaire défi, nous sommes les témoins d'une croissance économique remarquable parmi les nations industrialisées et en développement. Les Nations Unies, de même que les organes et institutions apparte-

nant à leur système, ont grandement contribué à améliorer la qualité de la vie sur la planète, en sauvant par exemple d'innombrables vies grâce à leurs programmes d'aide aux réfugiés et leurs programmes d'urgence. Cependant, ces réalisations remarquables sont éclipsées par les problèmes qui pèsent si lourdement sur nous. Et, même si ces derniers ne sont pas nouveaux, il n'est pas trop tard pour nous décider à prendre un nouveau départ en gardant présents à l'esprit les idéaux de la Charte des Nations Unies.

40. Aujourd'hui, en ce début de la trente-huitième session, je m'engage solennellement, au nom de ma nation, à défendre les idéaux qui sont ceux des Nations Unies depuis leur origine. Nos objectifs sont ceux qui guident l'Organisation. Nous avons les mêmes desseins que les fondateurs des Nations Unies : chercher à remplacer un monde en guerre par un monde où règne la légalité, où les droits de l'homme sont respectés, où le développement s'accélère et où l'affrontement cède le pas à l'absence de violence.

41. En 1956, le président Dwight Eisenhower a fait une observation sur les armements et la dissuasion dans une lettre adressée à un éditeur. Il a écrit :

« Lorsque le jour viendra — et il viendra — où les deux parties sauront qu'au cas où des hostilités générales seraient déclenchées, quel que soit l'élément de surprise, la destruction sera à la fois réciproque et complète, nous aurons peut-être assez de bon sens pour nous retrouver autour d'une table de conférence en ayant compris que le temps des armements est terminé et que la race humaine doit aligner ses actes sur cette vérité ou disparaître. »

Il poursuivait en disant :

« ... nous en sommes déjà venus au point où la sécurité ne peut plus être assurée avec les armes seules... de plus en plus leur utilité tient davantage à leur caractère dissuasif qu'à leur utilisation pour obtenir la victoire... »

42. Alors que nous persévérons dans la recherche d'un monde plus sûr, nous devons faire tout notre possible pour assurer le triomphe de la diplomatie. La diplomatie, la plus honorable des professions, peut nous offrir le plus béni d'entre les dons, le don de la paix. Si nous réussissons, le monde trouvera dans la paix une exultation et un sens de l'accompli allant bien au-delà de tout ce que l'on aurait pu imaginer obtenir par la violence et la guerre.

43. Je voudrais vous quitter aujourd'hui sur un message que j'ai souvent invoqué à l'intention des citoyens de mon propre pays, en particulier lorsque je les sentais découragés ou manquant d'assurance. Je vous le dis à vous avec autant d'espérance et de cordialité qu'à mes propres concitoyens. Vous avez le droit de rêver de grands rêves. Vous avez le droit de rechercher un monde meilleur pour votre peuple. Et tous nous avons la responsabilité d'œuvrer pour ce monde meilleur. En tant que peuples épris de paix et pleins de sollicitude, songez à la force puissante que nous pourrions constituer au service du bien. Faisons renaître le rêve que les Nations Unies ont jadis rêvé.

44. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président des Etats-Unis d'Amérique pour l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

45. Je me permets de rappeler aux représentants que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3^e séance plénière, la liste des orateurs sera close le mercredi 28 septembre, à 18 heures.

46. M. GUERREIRO (Brésil) [*interprétation de l'anglais**] : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je vous félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à la trente-huitième session. Ce choix rend justice aux services que vous avez rendus à l'Organisation des Nations Unies. Je suis certain que, grâce à vos qualités personnelles et professionnelles, nos travaux seront conduits de la manière la plus habile et compétente.

47. Je voudrais, en même temps, exprimer la reconnaissance de mon gouvernement à votre prédécesseur, M. Imre Hollai, pour le travail productif qu'il a accompli à la présidence pendant la trente-septième session.

48. Je voudrais également saluer en vous le représentant d'une nation latino-américaine en cette année où nous commémorons le bicentenaire de la naissance de Simón Bolívar. Il est à la fois juste et agréable de rendre hommage au libérateur, dont les idéaux doivent être rappelés en cette heure où l'Amérique latine doit donner des preuves renouvelées de son attachement historique à la paix et à la concorde, au progrès et au dialogue. Dans ce contexte, permettez-moi de souligner la contribution importante de votre pays, le Panama, au niveau international.

49. Je voudrais féliciter Saint-Christophe-et-Nevis de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous faisons les vœux les meilleurs pour que ce nouvel Etat Membre ait un avenir de paix et de prospérité.

50. Le débat général nous donne par tradition la tâche de présenter un évaluation de la situation internationale. Et il est essentiel pour cette raison que nous réfléchissions à ce qui est aujourd'hui un état de crise sans précédent.

51. A la dernière session, la gravité sans parallèle de la situation internationale avait amené, pour la première fois, un chef d'Etat de mon pays devant l'Assemblée générale [5^e séance]. En cette occasion, le président João Figueiredo nous avait très opportunément mis en garde contre les risques et les dangers qui menacent l'existence même de la société internationale.

52. Devant une situation qui évoquait le sombre souvenir de la crise des années 30, le chef du Gouvernement brésilien nous avait lancé un appel véhément pour qu'une fois de plus nous œuvrions de concert pour édifier la paix et relancer la coopération internationale au service du développement. Je suis certain que le président Figueiredo avait exprimé des espoirs et des préoccupations partagés par la vaste majorité des peuples et des nations.

53. Au cours des 12 derniers mois, cependant, nos réserves de foi et de confiance ont été durement mises à l'épreuve. Dans son premier rapport à l'Assemblée générale², le Secrétaire général nous a prévenu que nous étions « périlleusement proches d'un nouvel état d'anarchie internationale ». En dépit de la gravité de ces paroles, bien peu a été fait pour alléger les tensions extraordinaires dont nous souffrons tous, aussi bien au niveau politique qu'économique.

54. Le fait est que les tensions s'accroissent, le commerce et l'économie languissent dans un cycle de dépression et la reprise de certains coïncide avec l'aggravation des difficultés pour d'autres. La misère et le désordre règnent, la course aux armes nucléaires prospère et les puissants semblent réticents à rechercher la modération et le dialogue.

55. La trente-huitième session de l'Assemblée générale a lieu sous le signe négatif d'une crise organique et durable

*L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

qui exige des solutions structurelles. Il faut rappeler que le mot « crise » avait à l'origine une racine sanscrite qui signifie également « nettoyer », « démêler », « purifier ». Ainsi, dans ses racines mêmes, la crise est une invitation à l'épuration et au renouveau. Il nous appartient à tous de prendre des décisions qui mèneront à l'évolution sans rupture, au changement dans un contexte ordonné. L'ordre international repose sur une compréhension suffisante des besoins différents de chaque nation, et le rôle de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'institution consacrée à la coexistence démocratique et égalitaire entre les Etats, est précisément d'arriver à une telle compréhension.

56. Tout en évoquant les imperfections évidentes de l'ordre international, le Brésil ne s'écarte pas de sa politique traditionnelle modérée et équilibrée, qui s'inspire du contexte pluraliste de sa propre société. Le Brésil est à la fois un pays occidental et un pays du tiers monde ayant une politique étrangère qui reflète internationalement la précieuse richesse de son expérience historique. Etant les héritiers de diverses cultures, nous avons un respect naturel et profondément enraciné de la diversité, condition indispensable de l'harmonie.

57. Dans la sphère politique, plusieurs années se sont écoulées sans qu'un seul succès multilatéral vraiment important ait été remporté, sans que l'on ait trouvé la moindre solution à toute une série de questions importantes : le Moyen-Orient, l'Amérique centrale, l'Afrique australe, l'Asie du Sud-Est, l'Afghanistan, les îles Malvinas, les missiles nucléaires stratégiques et de moyenne portée. La liste est longue.

58. Lorsque les positions de force, comme celle de l'Union soviétique en Afghanistan, semblent se consolider au lieu de céder le pas à la justice et à la raison, c'est le système international tout entier qui se détériore. De même, l'incident qui a eu pour conséquence la destruction d'un avion commercial sud-coréen par un avion soviétique, avec la perte impardonnable de vies innocentes, est une cause de préoccupation profonde et de condamnation. Le principe du rejet du recours à la force — l'un des fondements essentiels de cette Organisation — ne souffre aucune application déformée dans quelque zone de tension que ce soit.

59. En ce qui concerne les problèmes de l'Amérique centrale, la position brésilienne est claire et connue de tous. Les principes fondamentaux de l'autodétermination et de la non-ingérence dans les affaires de chaque pays doivent être appliqués dans ce contexte. Nous préconisons un règlement diplomatique et négocié des tensions, afin qu'un climat de compréhension soit créé à la place de l'affrontement et de la polarisation idéologique et que le processus du transfert des tensions mondiales à cette région prenne fin.

60. Nous avons confiance dans l'esprit de responsabilité et d'indépendance des pays d'Amérique centrale. Nous avons confiance dans la démocratie et le pluralisme non seulement en tant que système de coexistence interne, mais aussi en tant que norme de coexistence entre les pays. Nous espérons qu'en Amérique centrale aucune nation ne deviendra *nolens volens*, un satellite ou un instrument d'une autre nation.

61. Cependant, nous ne devrions pas nous limiter aux aspects actuels de la crise centraméricaine. Les problèmes réels ne pourront être résolus tant que les insuffisances structurelles fondamentales, c'est-à-dire des décennies, voire des siècles, de frustrations sans fin et de déséquilibres internes et externes flagrants, n'auront pas été surmontés. Nous estimons qu'un effort concentré et sérieux de coopération internationale doit être fait,

notamment du point de vue socio-économique, afin de supprimer les problèmes chroniques qui affligent l'Amérique centrale.

62. En Amérique latine, la pratique des solutions pacifiques des différends et du respect des principes fondamentaux du droit international est profondément enracinée. C'est pourquoi l'Amérique latine, agissant notamment par l'intermédiaire des nations appartenant au groupe de Contadora, est dans la meilleure position, tant du point de vue de la proximité que des affinités culturelles, pour apporter une contribution utile à l'élaboration d'une solution pacifique en ce qui concerne les problèmes de l'Amérique centrale. Nous devrions tous apporter notre appui aux efforts désintéressés déployés dans ce contexte, qui offrent les meilleures possibilités d'aborder cette situation grave de manière positive et diplomatique.

63. Les difficultés actuelles ne sauraient être isolées du contexte plus vaste de la crise internationale que nous traversons. Le problème de l'Amérique centrale ne peut être ramené à une simple confrontation idéologique. Il n'est pas non plus possible d'en supprimer les maux par la force. A part les initiatives prises pour réduire les tensions, la solution des problèmes dans la région exige clairement des efforts de la part de chaque nation afin de prouver qu'elle ne présente aucun risque pour la sécurité de ses voisins. L'expérience nous a enseigné que la polarisation n'est pas favorable aux solutions durables. Dans le cas de l'Amérique centrale, ce sont les petites nations qui seraient les principales victimes d'une radicalisation indésirable de la situation. Là également, il est absolument nécessaire de recréer un climat de confiance propice au dialogue.

64. Les principes fondamentaux de la politique étrangère du Brésil sont ceux qui constituent la meilleure tradition de l'action diplomatique de l'Amérique latine. Le Brésil réaffirme sa ferme intention de renforcer ses relations de solidarité et de coopération avec tous ses voisins sur un pied d'égalité. Le respect mutuel, la recherche de points légitimes d'accord et le respect absolu des normes de droit et de bon voisinage constituent les meilleures règles de conduite internationale, aussi bien en pratique qu'en théorie. A ce propos, le Gouvernement brésilien renouvelle son appui à la pleine application de la résolution 502 (1982) du Conseil de sécurité concernant la question des îles Malvinas. Le rôle que les Nations Unies pourraient et devraient jouer afin de rechercher une solution pacifique et négociée de cette question qui affecte de près les pays d'Amérique latine est d'une importance fondamentale. Dans ce contexte, le Gouvernement du Brésil réaffirme son appui aux droits de souveraineté de l'Argentine sur les îles Malvinas et est de plus en plus préoccupé de toute militarisation de cette région. De l'avis du Brésil, l'Atlantique Sud doit rester une zone de paix et d'harmonie.

65. Je ne peux vous dire à quel point nous sommes alarmés par le tableau d'insécurité et de violence que présente le Liban, nation qui a si souvent été victime de l'agression. Cette nouvelle intensification de la violence doit être arrêtée d'urgence. Je renouvelle la détermination du Brésil de préserver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays, dont les fils ont apporté une contribution si grande au progrès du Brésil.

66. Il est de plus en plus urgent d'appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui expriment le consensus international en faveur d'une solution d'ensemble juste et durable des crises successives du Moyen-Orient. Mon gouvernement souscrit fermement aux termes de ces résolutions et condamne vivement la

politique du fait accompli qui a entravé les efforts de négociations dans cette région. Nous devons insister pour une solution juste, pour l'évacuation des territoires gardés par force, pour l'application des droits du peuple palestinien, pour la création de conditions qui permettent à tous les Etats de la région de vivre dans la paix à l'intérieur de leurs frontières.

67. En tant que pays consacré aux idéaux d'harmonie sociale et raciale, le Brésil réitère sa condamnation vigoureuse de la pratique institutionnalisée du racisme qui caractérise le régime d'Afrique du Sud. La politique adoptée par Pretoria attise les foyers de tension en Afrique australe et va à l'encontre même des idéaux et des intérêts de l'Occident. Les incursions militaires en Angola, au Mozambique et au Lesotho doivent prendre fin. L'occupation illégale de la Namibie, dont l'indépendance est retardée par l'intransigeance de l'Afrique du Sud, doit cesser d'urgence. Aucun prétexte ne peut justifier la non-application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

68. D'autre part, mon gouvernement souhaite féliciter le Secrétaire général des efforts qu'il a déployés pour s'acquitter du mandat reçu du Conseil de sécurité en vue de procéder à des consultations dans le but de trouver une solution à ce grave problème.

69. La tâche de notre génération n'est pas seulement de reconstruire un monde en crise mais, avant tout, d'éviter sa destruction. Comme l'a déclaré le président Figueiredo à la dernière session :

« Ce triste et inacceptable substitut de la paix qu'est l'équilibre de la terreur n'a pas et ne peut pas avoir d'avenir. Nous ne pouvons pas continuer de nourrir l'illusion que l'harmonie mondiale peut être fondée sur l'existence d'une surcapacité de destruction. »
[5^e séance, par. 9.]

70. Le désir de sécurité absolue de la part d'un Etat constitue une menace d'insécurité absolue pour tous les autres Etats. La paix ne pourra résulter de la multiplication des arsenaux. Il est urgent de rechercher une entente objective, de créer un minimum de confiance et d'information mutuelles; il est urgent de recréer les mécanismes du dialogue pour réduire les tensions, les possibilités de malentendus et les risques d'incidents.

71. Les Nations Unies ne peuvent être tenues à l'écart des négociations véritablement importantes portant sur le désarmement. On comprend que toute concession dans ce domaine doit être extrêmement complexe. Mais tout ce qui nous affecte tous doit être examiné par tous. Le réalisme ne devrait pas nous permettre d'oublier que l'utilisation équilibrée de l'intelligence politique est, en définitive, un outil plus puissant que l'utilisation unilatérale de la force.

72. Il est alarmant de noter que, pour 1983 seulement, les ressources consacrées à l'armement se sont élevées à 800 milliards de dollars américains, ce qui équivaut à plus de l'ensemble de la dette étrangère des pays en voie de développement. Ce chiffre suffit à nous faire comprendre l'ampleur du défi en présence duquel nous nous trouvons.

73. Le 16 mai 1975, le Gouvernement du Brésil a adhéré au Traité sur l'Antarctique³. Depuis lors, le Brésil a suivi un programme compatible avec ses possibilités économiques et entièrement axé sur le développement de la recherche scientifique. Si nous avons décidé de participer pleinement au Traité sur l'Antarctique, c'est aussi parce que ce document est le seul instrument légal applicable au sixième continent. On peut dire que ce traité a créé une nouvelle situation juridique objective.

74. Le 12 septembre de cette année, les Parties consultatives au Traité, réunies à Canberra, ont reconnu le

Brésil comme partie consultative. En assumant cette responsabilité, le Brésil réaffirme son attachement aux principes de paix, de coopération et de liberté qui doivent être ceux de l'investigation scientifique, consacrés dans le Traité et dans les recommandations adoptées depuis plus de 20 ans par les Parties consultatives.

75. La récession actuelle est la réduction la plus longue et sans doute la plus grave de l'activité économique de ces 50 dernières années. On ne peut plus se faire d'illusions et penser que la crise est temporaire. Ses causes fondamentales doivent être recherchées dans la structure même des relations internationales comme le démontrent les dimensions mondiales de la crise.

76. En dépit de la profondeur et de l'étendue de la crise, des occasions précieuses d'arrêter le processus de détérioration ont récemment été perdues et ce processus maintenant s'accélère. Depuis la Réunion internationale sur la coopération et le développement, à Cancún en 1981, jusqu'à ce jour, le dialogue Nord-Sud a connu un recul. La crise a suivi son cours difficile passant du plan commercial au plan financier, et apportant un témoignage vivant de l'interaction qui existe entre les nombreux aspects du système économique mondial et la fragilité des mécanismes de coopération multilatérale.

77. Le total de la dette étrangère des pays en développement approche rapidement le trillion de dollars. Les taux de croissance de cette dette augmentent à cause du niveau absurde des taux d'intérêts qui est beaucoup plus élevé que celui des taux de croissance réels de n'importe quel pays du monde. Ils dépassent même les taux de croissance les plus élevés, au cours des périodes les plus prospères, des pays qui se sont développés le plus rapidement. Ce qui est insupportable aujourd'hui sera considérablement plus insupportable demain.

78. Le commerce international, jusqu'à récemment le principal levier du progrès pour le Nord et pour le Sud, est entré dans une phase de stagnation et de rétrocession, asphyxié par des barrières protectionnistes de plus en plus nombreuses — réponse inappropriée aux problèmes de récession et de chômage — et par le fardeau de la dette étrangère ce qui limite, au-delà du seuil tolérable, la capacité d'importation des pays débiteurs les mettant ainsi dans l'impossibilité de soutenir les niveaux d'activité économique nécessaires pour répondre aux besoins de leurs habitants et produire les ressources dont ils ont justement besoin pour honorer leurs obligations.

79. La communauté internationale a besoin de propositions novatrices et effectives, mais elle continue d'opérer avec des instruments conceptuels et institutionnels démodés, qui n'offrent que des réponses machinales et standards. C'est la réponse qui prévaut sur le plan intellectuel, mais, au niveau des faits, la frustration est tout aussi grande: le protectionnisme s'étend à un moment où le développement du commerce international est plus nécessaire que jamais; les charges financières augmentent alors que leur réduction est absolument nécessaire; la capacité de prêts se réduit alors que son extension est fondamentale; les politiques de récession prolifèrent à une époque où l'expansion est plus nécessaire que jamais.

80. En juin dernier, la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a donné la preuve la plus remarquable des frustrations constantes qui ont caractérisé les négociations économiques multilatérales. Au début de la réunion, à Belgrade, à laquelle les pays en développement s'étaient soigneusement préparés, j'ai déclaré que la communauté internationale ne pouvait pas se permettre un nouvel échec, et que les efforts de coopération multiples et variés

entre le Nord et le Sud devraient être déployés d'urgence. Malheureusement, l'attitude modérée et constructive des pays en développement n'a pas suffi à inciter les pays développés à adopter une position plus souple. De Cancún à Belgrade, aussi bien le Nord que le Sud ont perdu des occasions précieuses de dialogue et de compréhension et, à l'heure actuelle, l'économie internationale est caractérisée par des paris incertains et risqués sur les résultats des mesures d'urgence adoptées pour résoudre les problèmes qui sont, par nature, structurels et durables.

81. Devant cette instabilité et cette incertitude, le moment n'est-il pas venu pour la communauté internationale d'entamer une réflexion sérieuse sur les remaniements des institutions de Bretton Woods et du GATT afin de les rendre mieux adaptés aux conditions et aux besoins de l'économie internationale actuelle ? Ces conditions et ces besoins sont profondément différents de ceux qui, au cours des trois décennies qui ont suivi la seconde guerre mondiale, avaient facilité le maintien des taux de croissance élevés du commerce mondial et de la production économique.

82. Le Brésil est un des pays qui est le plus gravement touché par la crise actuelle et, dans une grande mesure, c'est une conséquence ironique du fait que le modèle de développement adopté par le pays était basé sur une motion de confiance dans la capacité de la communauté internationale de fournir à tous les pays de plus grandes possibilités dans le commerce international et dans les marchés financiers.

83. Mon pays a fait et continuera à faire de durs sacrifices pour s'adapter aux nouvelles circonstances financières plus difficiles et pour honorer ses engagements en tant qu'emprunteur de capitaux. Cependant, le peuple brésilien ne peut pas se voir refuser les perspectives de développement, notamment lorsque les causes principales de ses difficultés ne peuvent pas résider dans les limitations inhérentes à la structure de production de la nation, mais plutôt dans une combinaison inhabituelle de facteurs extérieurs liés à des politiques économiques et aux positions que prennent certaines des grandes puissances d'aujourd'hui au cours de négociations.

84. De ce point de vue, les problèmes que nous connaissons ne sont pas exclusivement nôtres, mais concernent également certains pays qui ont grandement bénéficié de l'exportation de capitaux, à des coûts qu'ils sont en mesure de définir et de modifier unilatéralement. Il ne sert à rien que ces pays, agissant souvent en contradiction avec leurs intérêts concernant le paiement de leurs prêts, refusent à leurs débiteurs, par l'application d'un protectionnisme des plus rigides, les occasions d'exportation nécessaires au paiement approprié de leurs dettes.

85. C'est pour cette raison que le président Figueiredo, en prenant la parole devant cette assemblée il y a un an, a déclaré que « la solution de la crise actuelle ne consiste pas à venir en aide aux pays en développement, mais à créer les conditions qui leur permettront de faire face à leurs obligations en garantissant à leur travail une rémunération équitable » [*ibid.*, par. 50].

86. Avant de terminer, je dois évoquer un problème particulier et critique qui ne doit pas être considéré uniquement comme une question d'urgence.

87. Depuis cinq ans, mon pays souffre des effets tragiques de la sécheresse. La région semi-aride du nord-est du Brésil traverse une période particulièrement difficile qui défie et met sérieusement à l'épreuve le courage et l'endurance de la population locale et crée des obstacles énormes à l'application de plans de développement régionaux du Brésil. Les effets de cette longue séche-

resse sont la responsabilité de la nation brésilienne et font l'objet d'une action intégrée de la part du gouvernement, mais ils ne peuvent qu'avoir des répercussions sur les activités extérieures de la nation.

88. Le Brésil a toujours appuyé les activités des Nations Unies pour combattre la désertification, en particulier en ce qui concerne la réhabilitation et le progrès de la région soudano-sahélienne. Nous avons également suivi attentivement le débat sur les mesures conçues pour fournir les ressources nécessaires à l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification, adopté en 1977⁴. Nous partageons l'avis selon lequel la question des phénomènes climatiques tels que la sécheresse et la désertification devrait être examinée dans le contexte plus vaste de la coopération internationale et à long terme.

89. Afin que la crise actuelle ait un effet « rénovateur et purificateur », il est essentiel de redonner une nouvelle vie au système international dans un sens véritablement démocratique. Au niveau international, la démocratie est l'équivalent du respect des individualités nationales et de la reconnaissance de l'égalité souveraine des Etats. En substance, cela signifie que la coexistence internationale devrait reposer sur la stricte observance des principes d'autodétermination et de non-intervention et devrait rechercher des solutions pacifiques, rationnelles et équilibrées.

90. Le fait que les Nations Unies approchent maintenant de leur quarantième anniversaire est une raison supplémentaire pour nous de tirer de la crise contemporaine une leçon de renouveau. Il est fondamental que nous préservions l'esprit de ceux qui ont participé à la création et à la consolidation des Nations Unies. Un examen critique du passé n'aura véritablement de sens que s'il peut servir de guide pratique aux actions actuelles et futures.

91. Nous assistons à une accélération de l'histoire et l'Organisation ne peut demeurer statique. Les buts et principes de la Charte de San Francisco sont empreints de sagesse. Il est particulièrement urgent d'appliquer ces buts et principes pour maintenir la paix, préserver la sécurité et relancer le développement.

92. Comme le président Figueiredo l'a déclaré dans son discours l'année dernière, « il est de notre devoir à tous de ne pas décevoir ceux qui nous ont précédés, ceux qui, ayant eux-mêmes connu les horribles conséquences du désordre politique, de la crise économique et de la guerre, ont engagé leurs efforts et les nôtres pour promouvoir la paix et le développement » [*ibid.*, par. 23].

93. M. ROMULO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un privilège que de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Vous apportez à ce poste élevé des qualités irréprochables d'expérience et de sagesse. C'est un honneur pour le Panama que l'un de ses fils illustres, ancien ministre des affaires étrangères et, présentement, vice-président du gouvernement, remplisse maintenant les fonctions de président de l'Assemblée. Le Panama et les Philippines ont en commun un patrimoine historique et des liens étroits d'amitié. C'est par conséquent avec un vif plaisir que nous vous voyons conduire nos délibérations.

94. En même temps, nous tenons à féliciter le Président de la session précédente. Travaillant sous la pression de graves événements internationaux, l'ancien Président a rempli ses devoirs avec une promptitude et une objectivité admirables.

95. Nous entamons nos délibérations alors que plane sur nous l'ombre d'un horrible désastre. La perte de

l'avion commercial effectuant le vol KAL 007, abattu dans des circonstances qui n'ont pas été expliquées de façon satisfaisante, est une tragédie humaine. Il est indéniable que cet avion commercial non armé a été détruit par des missiles lancés par un aéronef militaire soviétique et que la totalité de ses 269 passagers innocents — je dis bien, innocents —, dont 24 étaient des Philippins, ont péri. Le Gouvernement et le peuple philippins font leur la condamnation et l'indignation universelles entraînées par cette perte de vies humaines. Nous avons demandé, en bonne et due forme, une enquête complète pour déterminer qui est responsable de ce désastre. Nous avons également demandé des dommages-intérêts pour les familles des disparus.

96. La tragédie a encore une autre dimension. Elle risque d'aggraver les tensions entre les superpuissances. C'est par conséquent une question qui doit hautement préoccuper l'Assemblée. Pour empêcher qu'un événement pareil ne se reproduise, nous proposons que l'Assemblée entreprenne l'étude de nouveaux accords internationaux ayant force obligatoire pour assurer la sécurité de l'aviation civile dans des circonstances comparables à celles connues par l'avion commercial coréen.

97. Cette année a vu une brusque augmentation de l'intensité et de la prolifération des conflits de par le monde. Plus que jamais, l'Organisation mondiale, sans qu'il y ait eu faute de sa part, a été écartée lors de situations qu'elle aurait dû précisément être appelée à contrôler et à résoudre puisqu'elle avait été créée pour cela. Cela n'est pas conforme aux intentions de ses fondateurs; cela n'est pas non plus conforme à la volonté de la majorité des Membres. Cet état de choses est plutôt dû à la mauvaise volonté de quelques Etats qui ne veulent pas reconnaître la volonté de la communauté mondiale. Bien entendu, ce sont des conditions semblables qui ont entraîné la dissolution de la Société des Nations.

98. Nous ne connaissons que trop la situation hautement dangereuse qui règne dans la région du monde où se trouve mon pays, où les troupes étrangères continuent d'occuper le Kampuchea. La communauté internationale a demandé, à maintes reprises, une solution politique d'ensemble au problème kampuchéen qui prévoirait le retrait de toutes les forces étrangères et assurerait le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du statut de pays neutre et non aligné du Kampuchea, ainsi que le droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination, à l'abri de toute ingérence étrangère. Mon gouvernement, de concert avec les autres membres de l'ANASE souhaite ardemment le rétablissement d'une paix stable et durable dans la région, reposant sur l'indépendance véritable du peuple kampuchéen. Les pays membres de l'ANASE ont par conséquent lancé un appel pour l'indépendance du Kampuchea dont le texte a été distribué aux membres de l'Assemblée générale [A/38/441]. Mon pays place de grands espoirs dans l'avenir de la coalition dirigée par Samdech Norodom Sihanouk, qui remplit les fonctions de président. La communauté internationale a reconnu cette coalition comme étant le gouvernement légitime représentatif de ce pauvre pays décimé. Un ensemble d'événements positifs pour la paix, la liberté et la neutralité de l'Asie du Sud-Est peuvent se produire après que le Kampuchea aura été rendu à son peuple. Nous sommes convaincus que la communauté internationale doit renouveler ses efforts et les redoubler pour parvenir à ce résultat.

99. En ce qui concerne l'Afghanistan, la communauté internationale est aussi appelée à déployer de nouveaux efforts pour rétablir le droit légitime du peuple afghan à déterminer librement son propre avenir. L'intensifica-

tion des activités des troupes étrangères dans ce pays porte à croire qu'elles sont en Afghanistan avec l'intention d'y rester. L'Assemblée ne peut pas, sur la base des principes qui sont sa raison d'être, accepter cette situation intolérable. Il est d'autant plus regrettable que l'on ne réussisse pas à avancer dans la solution du problème afghan que le Représentant spécial du Secrétaire général, le compétent M. Diego Cordovez, a déployé des efforts exemplaires pour promouvoir un accord à la conférence de Genève. Au milieu de l'année, des progrès avaient été réalisés, mais ils ont échoué pour des raisons techniques dont la base réelle est l'absence de confiance et de volonté politique.

100. Dans une autre région du monde, la visite du Secrétaire général en Namibie et en Afrique du Sud le mois dernier, avec mandat du Conseil de sécurité, a permis de définir les problèmes fondamentaux qui font obstacle à l'accord sur les mesures qui pourraient aboutir à l'indépendance de la Namibie. La question est de savoir si l'Afrique du Sud désire véritablement une solution. Selon elle, ce n'est pas la Namibie le problème; le problème, c'est l'Angola. Pourtant, il est clair que les problèmes de sécurité, aussi bien de l'Afrique du Sud que de l'Angola, ne sont pas nécessairement rebelles à toute solution. De l'avis de mon gouvernement, de nouveaux progrès sur la question de Namibie peuvent être réalisés si l'Afrique du Sud reconnaît ses responsabilités plus étendues en ce qui concerne la paix dans l'ensemble de l'Afrique australe, dont elle fait partie intégrante.

101. S'il y a une région dans le monde qui préoccupe tous les membres de la communauté mondiale, c'est bien le Moyen-Orient, y compris la situation au Liban. Nous pouvons nous rappeler de bien des années, même de décennies, d'une harmonie et d'une paix relatives dans un Liban prospère. L'une des causes profondes du trouble qui a détruit l'équilibre politique de ce qui fut un pays paisible, c'est le problème toujours sans solution de l'avenir du peuple palestinien. L'invasion du Liban par Israël aboutit à l'engagement direct des grandes puissances dans la région. Le besoin le plus pressant est, à notre avis, un cessez-le-feu et la cessation de toutes les hostilités dans l'ensemble du Liban. Nous nous réjouissons de ce que ce cessez-le-feu ait été proclamé, et nous nous unissons à l'espoir exprimé par le Secrétaire d'Etat, M. Shultz, que cette mesure contraindra la Syrie et Israël à suivre cet exemple. Il faut continuer d'appuyer les efforts des Nations Unies pour déployer, au moins, des équipes d'observateurs. L'objectif demeure le retrait de toutes les forces non libanaises et non autorisées du Liban. Au moment opportun, il serait également très souhaitable de remplacer le reste des forces non libanaises par une présence de maintien de la paix des Nations Unies pendant que le Gouvernement libanais consolidera son rôle et que l'on rétablira l'équilibre politique démocratique. Nous nous sommes félicités de la déclaration, aujourd'hui, du Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, qui a dit que l'on était parvenu à un accord sur un cessez-le-feu au Liban, mettant ainsi fin à la guerre et entamant un dialogue national. Ce qu'on a réalisé là est un accomplissement. Nous demandons à tous nos frères libanais qu'ils aillent au-delà des effusions de sang et de la haine pour reprendre l'édification du Liban.

102. Cependant, le Moyen-Orient ne cessera d'être une pépinière de conflits tant que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination — y compris son droit d'établir un Etat indépendant en Palestine — ainsi que les droits de tous les Etats de la région, y compris Israël, à une existence sûre à l'intérieur de frontières internationalement reconnues ne seront assurés.

103. Si le Moyen-Orient demeure une zone dangereuse de conflit global, voire de guerre nucléaire, l'accumulation des armes destinées à une telle guerre continue à s'accélérer.

104. Peut-on encore dire quelque chose de nouveau au sujet de la course aux armements ? Chaque année nous passons en revue des statistiques effrayantes, les sommes dépensées pour la course aux armements, aussi bien classiques que nucléaires, qui auraient pu être utilisées à meilleur escient pour le développement économique.

105. Les Etats-Unis ont près de 9 500 ogives dans leur arsenal stratégique alors que l'URSS en dispose de 7 700. On considère généralement que 200 ou 300 de ces ogives suffiraient à détruire l'une ou l'autre de ces deux nations. L'Union soviétique a environ 13 000 petits explosifs nucléaires, bien plus puissant que la bombe lâchée sur Hiroshima durant la seconde guerre mondiale, alors que les Etats-Unis ont environ 20 000 de ces armes dans leur arsenal tactique.

106. Le nombre de résolutions adoptées l'an dernier sur le désarmement témoigne à la fois de l'inquiétude de la communauté internationale et de la futilité des efforts que nous avons faits d'année en année pour obtenir des actions positives de la part des deux protagonistes. Au cours des 20 dernières années, les grandes puissances n'ont pas su mettre au point une interdiction complète des essais, qui serait un premier pas modeste dans le ralentissement de la course aux armements nucléaires. Il est invraisemblable, il est impensable que même cette petite mesure n'ait pas pu être accomplie.

107. Ce qu'il faut surtout à présent c'est un moratoire immédiat sur la mise au point et la production de nouveaux systèmes d'armes stratégiques nucléaires.

108. Les directions nouvelles qui commencent à apparaître à la Commission du désarmement et d'autres organismes des Nations Unies m'amènent à espérer. Le concept d'une sécurité commune, tel qu'il a été mis au point dans le rapport de la Commission indépendante pour les questions de sécurité et de désarmement⁵, va dans le même sens qu'une idée que j'exprime depuis longtemps. Je suis convaincu que la recherche de la sécurité a par son caractère même une plus grande possibilité de succès que la recherche du désarmement même. En tant que Président du Groupe d'experts chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et la sécurité internationale, j'ai souligné que les Etats ont décidé d'insister sur la limitation des armements et le désarmement sans examiner comment la sécurité pouvait être assurée en l'absence d'armes et d'armées nationales.

109. Le Secrétaire général, dans son rapport de l'année dernière², a fortement mis en lumière les raisons pour lesquelles les Nations Unies et les Etats Membres ne se montraient pas à la hauteur de leurs responsabilités, notamment celles qui sont les leurs dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous souscrivons sans réserves à son opinion maintenant comme nous l'avions fait alors. L'Organisation mondiale est surtout gênée par l'indifférence de certains de ses Membres importants.

110. Lors du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, on a entrepris des efforts pour renforcer les capacités des Nations Unies à la lumière des nombreux changements qui s'étaient produits dans le monde depuis la création de l'Organisation. La principale manifestation concrète de ces efforts a été le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, lequel est composé de 47 nations. Dans le cours de son existence, le Comité spécial a présenté l'étude la plus approfondie sur la

façon d'améliorer les Nations Unies qui ait été produite à ce jour. La plupart des membres du Comité ont grandement contribué à ce qu'il en soit ainsi.

111. A la précédente session, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux [voir *résolution 37/10*], ce qui est une importante réalisation du Comité. Devant l'urgence donnée aux travaux du Comité dans le rapport du Secrétaire général, nous étions optimistes et pensions que d'autres résultats importants s'ensuivraient. Malheureusement, tel n'a pas été le cas. La session du Comité pendant l'année écoulée a été une session décevante et décourageante malgré les efforts déployés par son président fort compétent, M. Nabil El-Araby, de l'Egypte. Bien sûr, nous nous félicitons de ce que la discussion d'une proposition commune de la Roumanie et des Philippines sur l'instauration d'une commission permanente des Nations Unies de médiation, de conciliation et de bons offices, ait commencé et nous attendons avec intérêt que cette proposition soit élaborée plus avant.

112. L'économie mondiale est désorientée. Malgré quelques signes de progrès limité, de vastes régions de la Terre se trouvent aux prises avec la pauvreté. Néanmoins, nous acceptons le principe que l'interdépendance n'est pas une option mais un fait. Cela implique la réciprocité des intérêts et des solutions trouvées en commun. Si l'on résiste à ces réalités nouvelles, un mauvais fonctionnement de l'infrastructure de l'économie mondiale en découlera inévitablement. Si l'on refuse la participation on aboutit à des iniquités et à des déséquilibres.

113. L'Assemblée générale a prolongé la trente-septième session jusqu'au 19 septembre dernier dans un effort désespéré en vue d'ouvrir les négociations globales sur la coopération économique internationale. Le fait qu'elle n'ait pas réussi est le symptôme du malaise qui caractérise cet aspect des relations internationales.

114. Les résultats de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont les signes nouveaux de ce malaise. Cette réunion a débuté par une promesse brillante lorsque les pays en développement, lors de leurs rencontres de New Delhi et de Buenos Aires, ont décidé d'aborder la session de la Conférence à Belgrade avec une ferme volonté de compromis. L'absence de résultats significatifs nous a laissé un goût d'amertume.

115. Nous n'avons pas de recettes magiques pour sortir de l'impasse. Néanmoins, mon gouvernement continuera à contribuer dans la mesure de ses possibilités à tout effort visant à surmonter ces problèmes. C'est dans cet esprit que l'an dernier nous avons proposé l'inscription à l'ordre du jour d'un point intitulé « Nouvel ordre humain international : aspects moraux du développement »⁶. Nous sommes convaincus que l'établissement d'un cadre moral pour la coopération économique offre une clef importante pour le développement de la coopération économique internationale juste que l'on ne peut plus éviter. J'espère qu'ensemble nous pourrons élaborer un nouvel ordre humain international pour la coopération économique.

116. Nous envisageons avec bienveillance la proposition commune présentée par les délégations de la Malaisie, d'Antigua-et-Barbuda en vue de l'examen de la question de l'Antarctique [A/38/193]. Une étude de cette question devrait faire mieux comprendre ce continent dans l'ensemble inconnu. Nous pensons que le destin de l'Antarctique est une question qui préoccupe le monde entier et ne doit pas être laissé aux mains de quelques Etats exclusivement.

117. Alors que je m'apprête à quitter cette tribune, je tiens à rendre hommage à notre éminent Secrétaire général qui est venu à son poste avec une sincérité rafraîchissante et avec la plus grande conviction. Il nous a donné un aperçu très clair des problèmes qui affligent le monde. A la trente-septième session, il a demandé aux Etats Membres de redoubler d'efforts pour résoudre leurs divergences et, à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à New Delhi en mars, il nous a rappelé que l'Organisation des Nations Unies devrait être utilisée davantage comme enceinte de négociations et d'accords et moins comme champ d'affrontements et de débat. Dans son rapport à l'Assemblée lors de la présente session [A/38/1], il souligne les diverses questions posées à l'Assemblée et demande un renouvellement de l'engagement de respecter la Charte puisque, « lorsque l'objectif est aussi vital et aussi difficile à atteindre que la préservation de la paix, n'est-il pas indispensable de s'accorder sur le but à atteindre et sur la direction à suivre ? »

118. En conclusion, je voudrais citer un discours du général Omar Bradley de 1957. Bien sûr le général Bradley était américain et ses paroles s'adressaient à ses concitoyens, mais, une génération plus tard, ses paroles ont encore toute leur pertinence pour les problèmes de notre époque et pourraient être adressées à tous les citoyens du monde :

« Le problème central de notre temps, c'est de savoir comment utiliser l'intelligence humaine pour le salut de l'humanité. C'est un problème que nous nous sommes imposés à nous-mêmes.

« S'il m'arrive d'être découragé ce n'est pas par l'ampleur du problème mais par notre immense indifférence envers celui-ci. Je suis incapable de comprendre pourquoi... nous n'utilisons pas davantage, de façon plus diligente et plus imaginative, la raison et l'intelligence humaine dans la recherche d'un accord et d'un compromis qui permettront à l'humanité de contrôler l'atome et de l'éliminer en tant qu'instrument de guerre.

« Si nous ne commençons pas rapidement [à rechercher cet accord juste], il sera peut-être trop tard... Le temps va contre nous et il le fait à la vitesse d'un Spoutnik. »

Je vous laisse maintenant avec cette matière à méditation.

119. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères des Philippines des paroles aimables qu'il a eu l'obligeance d'adresser à mon pays et à moi-même et auxquelles nous attribuons une signification particulière car c'est l'un des illustres signataires de la Charte de San Francisco.

120. M. ZAMBRANO VELASCO (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, pour moi ce n'est pas une simple formalité que de vous dire la satisfaction de mon pays et le plaisir personnel que j'éprouve à l'occasion de votre élection. Cela n'est pas dû seulement au fait que vous soyez vous-même latino-américain; cela n'est pas dû non plus au fait que pour de multiples raisons votre pays mérite cet honneur; cela n'est pas non plus dû au fait que vous, Monsieur le Président, dans toutes vos actions, avez toujours donné la preuve d'une compétence et d'une vocation de services qui garantissent que nos travaux seront bien menés. Au-delà de toutes ces considérations pertinentes, il est particulièrement important, pour nous, qu'un Panaméen préside l'Assemblée générale cette année — année qui marque le bicentenaire de la naissance du libérateur Simón Bolívar.

121. Le Panama, en effet, est un témoin permanent du génie politique de Bolívar. Le Congrès amphictyonique qu'il avait convoqué sur l'Isthme en 1826 était annonciateur de l'Organisation internationale et des règles fondamentales du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

122. Je dois également, au nom de mon pays, remercier sincèrement cette organisation pour l'intérêt qu'elle et les représentants des Etats Membres ont manifesté lors de la commémoration de cet important anniversaire. Aujourd'hui plus que jamais, au milieu des conflits et des incertitudes qui assombrissent le panorama mondial, nous devons nous inspirer de la lutte inlassable du Libérateur Simón Bolívar pour la liberté des peuples et la dignité de la personne humaine.

123. Dans cet esprit, les chefs d'Etat du Venezuela, de la Colombie, de l'Equateur, du Pérou et vous-même, Monsieur le Président, en votre qualité de représentant du Panama, réunis à Caracas pour l'anniversaire de la naissance de Bolívar, ont souscrit un Manifeste aux peuples d'Amérique latine distribué en temps opportun aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies [A/38/325], qui constitue une réaffirmation des idéaux de Bolívar appliqués aux principaux problèmes actuels dans notre région.

124. A l'époque où nous vivons, ses idéaux d'unité et de liberté trouvent une forme nouvelle dans les liens variés qui unissent les peuples des républiques bolivariennes; ils sont présents, animés d'une force nouvelle, dans les relations entre nations américaines; ils nous placent aux côtés des peuples en développement et sont l'étendard sous lequel nous arriverons à éliminer définitivement le colonialisme et à empêcher les agressions et les interventions des grandes puissances.

125. Pour les Vénézuéliens, la cérémonie de la commémoration du bicentenaire du libérateur qui s'est tenue au Siège des Nations Unies, en juillet dernier, a été une source de grande satisfaction. Au cours de cette cérémonie, l'ancien Président du Venezuela, M. Rafael Caldera et les représentants des pays libérés par Bolívar ont pris la parole de même que les représentants de toutes les régions du monde.

126. Le fait que cette cérémonie de commémoration ait bénéficié d'une pleine participation est la preuve irréfutable que les idéaux bolivariens d'indépendance, d'autodétermination et d'égalité se réalisent dans la fraternité des peuples d'autres continents, en particulier d'Afrique et d'Asie, fondés qu'ils sont sur les mêmes aspirations de développement et de justice. C'est l'expression claire de la solidarité des peuples du tiers monde.

127. Nous sommes particulièrement heureux également de saluer l'accession à l'indépendance de la nouvelle nation américaine de Saint-Christophe-et-Nevis et son admission au sein de l'Organisation des Nations Unies.

128. La persistance de situations de force sans préoccupation des droits des peuples et des individus est profondément inquiétante.

129. Aucun progrès objectif n'a été réalisé pour ce qui est du retrait des troupes étrangères du Kampuchea et de l'Afghanistan. A la liste des pays d'Afrique où des troupes étrangères interviennent dans des situations internes, le Tchad est venu maintenant s'ajouter. En outre, l'opinion publique internationale semble avoir oublié qu'une guerre ouverte oppose l'Iran à l'Iraq, laquelle entre maintenant dans sa troisième année et pourrait déboucher sur un affrontement incontrôlable.

130. Chaque instant qui passe voit s'aggraver la situation au Liban. Il est par conséquent nécessaire d'appuyer

et d'aider le peuple éprouvé de ce pays afin qu'il soit mis un terme à cette querelle longue et tragique, et de créer un climat propice au dialogue et à la détente de façon que les valeurs et les droits intrinsèques de ce peuple deviennent une réalité et que cette nation recouvre son intégrité territoriale ainsi que le libre exercice de sa souveraineté. A cette fin, il convient de rechercher la coexistence pacifique et la réconciliation parmi les divers groupes qui constituent la nation libanaise et supprimer les influences extérieures qui tendent plutôt à approfondir et à exacerber les différences qui existent parmi ces groupes.

131. En même temps, les aspirations légitimes du peuple palestinien demeurent insatisfaites et l'Afrique du Sud continue de dresser des obstacles artificiels sur la voie de l'indépendance de la Namibie.

132. Il est compréhensible que l'opinion publique internationale prenne de plus en plus conscience de ces ruptures flagrantes de la paix mondiale, qui mettent en cause plusieurs pays ou groupes de pays. Mais nous ne devons pas oublier que la paix n'est pas l'absence de guerre; c'est bien plus : l'absence totale de tout type de violence. Il serait donc interminable d'énumérer toutes les formes et tous les foyers de violence existant à l'intérieur de certains Etats, qui favorisent l'extension de conflits plus vastes et qui finissent par avoir des retombées sur le plan international.

133. Il est important que tous les moyens préventifs possibles soient utilisés face à ces affrontements internes, car l'expérience nous montre qu'une fois qu'ils ont pris des dimensions alarmantes, il est beaucoup plus difficile de trouver des solutions efficaces.

134. Dans ces circonstances, l'action du Secrétaire général, bien qu'énergique et inlassable, ne parvient pas à éteindre tous les foyers de tension, étant donné le peu de moyens dont il dispose.

135. Il faut que la communauté internationale surmonte ce qui apparaît comme une indifférence croissante devant les ruptures incessantes que subissent la paix et le droit et apporte un appui plus résolu à l'Organisation afin de rétablir une situation normale là où règne la violence.

136. Dans cette œuvre, tous les pays Membres, grands ou petits, sur le plan individuel ou collectif, doivent prendre part. L'indifférence ou la résignation, ou encore la conviction que seules les superpuissances détiennent la solution des problèmes, conduit inmanquablement à une aggravation des conflits et augmente le danger d'un affrontement final et catastrophique.

137. Ce que l'on appelle l'initiative de Contadora, action commune de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela pour éviter que les territoires de nos frères d'Amérique centrale se transforment en un champ de bataille entre blocs opposés, est le résultat pacifique où nous a menés notre conviction selon laquelle il est nécessaire que les membres de la communauté internationale cherchent ensemble une solution aux problèmes régionaux et mondiaux.

138. J'estime qu'il y a des raisons solides d'être optimiste quant à la possibilité d'élaborer des solutions satisfaisantes et permanentes.

139. Le rôle des pays du groupe de Contadora s'inspire strictement du principe de non-intervention. Sans idées préconçues ni intérêts égoïstes, ces pays se sont efforcés de favoriser la recherche d'une solution viable par les intéressés eux-mêmes, grâce au dialogue et à la négociation et sans perdre, à aucun moment, leur objectivité et leur impartialité.

140. La non-intervention revêt sa véritable dimension lorsqu'elle repose sur le plein exercice du droit à l'autodétermination. L'autodétermination est le support de la non-ingérence, car, en partant de la liberté essentielle de l'homme, on aboutit à la liberté des peuples. Lorsque cette dernière est niée, on ne peut invoquer la non-intervention pour asservir et assujettir les peuples car la solidarité universelle entre les hommes, qui a sa racine dans l'identité de la condition humaine, prend le pas sur les différences nationales.

141. Si nous, peuples du tiers monde, avons été les défenseurs les plus acharnés de la non-intervention en tant que principe fondamental de l'ordre international et de la coexistence entre les nations, c'est précisément parce que l'intervention que pratiquaient les nations puissantes empêchait que nos peuples manifestent sans restriction leur volonté.

142. Voilà comment nous formulons ce principe aujourd'hui : non-intervention afin que chaque peuple puisse décider de son propre avenir. Nous ne pouvons accepter la non-intervention comme argument rhétorique opportuniste servant de bouclier à certaines gens ou à certains groupes pour fouler au pied la volonté de nos peuples.

143. En 1979, lorsqu'à l'Organisation des Etats américains on débattait de la situation régnant dans le Nicaragua de la dictature somoziste, le Venezuela, agissant de concert avec les autres pays parties au Pacte andin, préconisait la reconnaissance du principe de la solidarité des peuples au-delà des frontières nationales. En effet, il s'agissait de lutter pour le respect des droits de l'homme et pour le principe même de l'autodétermination des peuples.

144. La manifestation répétée et périodique de la volonté populaire, libre de toutes entraves, est la condition de la paix entre les nations. C'est pourquoi nous croyons que l'établissement d'une paix stable dans la région de l'Amérique centrale suppose un effort soutenu pour institutionnaliser la démocratie.

145. Les efforts faits par le Groupe de Contadora tenaient compte des conditions sociales et économiques des pays de la région. Afin de diminuer les tensions dans cette région, il est indispensable d'œuvrer sans relâche pour sortir d'une situation caractérisée par l'injustice sociale.

146. Les difficultés politiques, le trafic d'armes, l'insurrection armée, les incidents de frontière et la méfiance qui résulte de tous ces facteurs favorisent une course aux armements qui, à son tour, accentue les tensions et détourne des ressources qui devraient être consacrées au développement économique et social.

147. Le renforcement des institutions démocratiques dans tous les pays de la région est à notre avis le moyen de sortir de ce cercle vicieux. Voilà pourquoi nous insistons pour dire que le processus de démocratisation et le respect du pluralisme constituent le premier pas vers le renforcement de la paix.

148. La paix ne va pas nécessairement amener la liberté. Au contraire, c'est la liberté qui servira de fondement à la paix.

149. La paix entre les nations de l'Amérique centrale sera renforcée grâce à la manifestation de la volonté populaire. C'est dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination que les peuples trouveront le moyen de coexister. L'élimination du suffrage populaire, la falsification des résultats de celui-ci ou simplement leur non-reconnaissance sont autant d'éléments qui sapent la confiance en la démocratie et incitent les peuples à rechercher des solutions par la force.

150. On ne peut par conséquent invoquer les difficultés d'une réalité donnée pour s'opposer à la consultation populaire car, si celle-ci est remise à plus tard, loin de s'améliorer, la situation tendra à s'aggraver et les risques de violence généralisée s'en trouveront augmentés.

151. Dans le Manifeste aux peuples d'Amérique latine, que j'ai déjà mentionné, les Présidents des républiques bolivariennes ont clairement formulé ce concept en soulignant :

« La pratique systématique d'élections périodiques représente le seul moyen d'assurer la légitimité du pouvoir; en outre, quand ces élections sont assorties des garanties nécessaires pour en faire l'expression de la volonté populaire, elles assurent tout naturellement l'alternance du pouvoir; cela constitue le moyen le plus sûr non seulement de veiller à ce que le pluralisme se traduise par la possibilité d'exprimer, dans la plus grande liberté, n'importe quelles idées, tendances et opinions, mais également de faire en sorte que se grave de manière permanente dans le cœur des hommes le respect du droit d'autrui, qui seul peut permettre le développement de la société civile dans la paix. »

152. L'initiative de Contadora est un intéressant exemple de coopération régionale, dont le but est d'essayer de résoudre localement les problèmes d'intérêt commun, face aux tensions et aux tentatives de pression exercées par des puissances extérieures à la sous-région.

153. Nous, pays du Groupe de Contadora, connaissons nos possibilités et nos limites. Nous voulons une solution sous-régionale, mais nous sommes conscients du fait que l'affrontement Est-Ouest existe et qu'il est impossible de le faire cesser. Nous nous efforçons de mobiliser chaque pays de la sous-région, sans pour autant oublier que nous ne disposons pas des moyens nécessaires pour imposer des mesures ou faire suffisamment pression pour qu'elles soient acceptées. C'est ce qui fait à la fois notre faiblesse et notre force. Les pays de l'Amérique centrale commencent à retrouver confiance grâce à la présence de témoins de bonne foi qui ne peuvent, ne veulent ni ne prétendent acquérir des positions d'hégémonie.

154. A cet égard, les quatre chefs d'Etat des pays faisant partie du Groupe de Contadora ont précisé, dans la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale :

« Il est nécessaire, en outre, que d'autres Etats ayant des intérêts dans cette région ou des liens avec cette dernière usent de leur influence politique pour renforcer les voies de l'entente et s'engagent, sans réserves, en faveur de la solution diplomatique pour la paix. »
[Voir A/38/303.]

155. Toutefois, il n'est pas suffisant que les Etats de la région agissent de manière constructive. Il est indispensable, en outre, que tous les pays s'abstiennent d'actions tendant à aggraver le conflit. A cet égard, il est des plus regrettables que des pays qui n'ont jamais eu de liens véritables avec ceux de la région et qui n'ont par conséquent porté à cette dernière qu'un intérêt très lointain en raison de sa situation géographique fassent de plus en plus sentir leur présence dans l'un ou l'autre camp pour des raisons qui, apparemment, n'ont pas grand'chose à voir avec le bien-être des habitants de l'Amérique centrale.

156. Au nom du Gouvernement du Venezuela — et les autres pays faisant partie du Groupe de Contadora se joindront sans doute à moi —, je souhaite remercier sincèrement les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'appui qu'ils ont apporté aux efforts réalisés sous l'égide des chefs d'Etat des quatre républiques.

157. Au moment où le monde commémore le trente-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la persistance de cet affront à la dignité humaine qu'est la politique de l'*apartheid* consacrée dans la législation du régime sud-africain est particulièrement intolérable. Mon pays a récemment eu l'honneur d'être l'hôte en septembre de la Conférence régionale pour une action contre l'*apartheid* en Amérique latine, réunion convoquée par le Comité spécial contre l'*apartheid* et à laquelle ont participé des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales aussi bien que d'éminents experts et personnalités civiles. La Déclaration adoptée par cette conférence souligne que l'*apartheid* « est un système inhumain de domination et d'exploitation racistes, la négation des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, et, en fait, un crime contre l'humanité. » [Voir A/38/451.] La Déclaration annonce également « la solidarité des gouvernements et des peuples d'Amérique latine avec les gouvernements et peuples d'Afrique dans leur lutte pour l'émancipation totale de leur continent, de même que pour la paix, la liberté et la justice ».

158. Nous sommes fiers que cette solidarité ait été proclamée à Caracas et que nous ayons pu être utiles à une cause que nous défendons et que nous comprenons, parce que cette cause repose sur la raison et la vérité et parce que nous ne comprenons pas que la stabilité d'une société puisse être fondée sur la dégradation de la dignité humaine.

159. En réitérant notre volonté résolue de poursuivre une lutte permanente contre le racisme et la discrimination raciale et d'apporter notre coopération la plus ferme à la croisade mondiale et régionale contre l'*apartheid*, nous rappelons avec admiration un homme qui, aujourd'hui, incarne la lutte contre les préjugés raciaux, un homme qui, pour avoir défendu cette cause, purge une peine de privation de liberté en Afrique du Sud — je veux parler de Nelson Mandela, captif pour avoir lutté contre le régime d'*apartheid*, pour avoir été en faveur de la justice et des droits de l'homme et des peuples, et qui n'a pas été autorisé à participer à la cérémonie de remise du prix international Simón Bolívar par l'UNESCO.

160. Le mépris que le régime sud-africain manifeste pour l'opinion mondiale ne se limite pas à la pratique du racisme; il prend également la forme d'une attitude récalcitrante devant cet impératif qu'est l'indépendance de la Namibie. A ce propos, les efforts déployés par le Secrétaire général pour réaliser des progrès dans cette situation difficile bénéficient de notre appui le plus complet.

161. Le Venezuela est vivement préoccupé par le manque de progrès en matière de désarmement. Pour nous, le désarmement est le moyen indispensable pour assurer et maintenir la paix et la sécurité internationales, étant donné que l'équilibre actuel de la puissance fondé sur la possession du nombre le plus grand possible d'armements, loin de nous apporter la sécurité à laquelle nous aspirons tous, nous conduit, pas à pas, vers une situation de plus en plus précaire qui pourrait déboucher sur le déclenchement d'une guerre nucléaire, avec les résultats dévastateurs que l'on peut craindre. Malheureusement, la situation actuelle est caractérisée par l'impasse des négociations destinées à la conclusion d'accords partiels sur le désarmement et il semblerait même qu'il y ait régression par rapport aux rares progrès déjà accomplis.

162. Le climat d'affrontement croissant entre les deux pays les plus puissants de la Terre est un drame auquel

nous assistons avec grande inquiétude, nous les autres pays du monde qui, comme seul moyen d'action, ne disposons que de notre voix pour appeler à la sagesse. Cette atmosphère empreinte d'angoisse vient de se manifester tragiquement par la destruction, par la force aérienne soviétique, d'un avion de passagers de la Korean Air Lines. Ce fait absolument injustifiable, quelles que soient les circonstances, aurait peut-être pu être évité si le climat existant dans les relations entre les centres principaux du pouvoir avait été différent.

163. La crise économique mondiale qui touche d'une manière particulièrement grave les pays en développement les a amenés, ces derniers temps, à déployer une activité intense dans le domaine des relations économiques internationales. Les instances et les réunions qui appellent l'attention sur cette situation sont nombreuses. Les appels à la réflexion et à l'action sur cette question décisive pour l'avenir de l'humanité et pour la paix mondiale sont pressants.

164. On a répété maintes fois que la crise actuelle est de nature structurelle; on a démontré qu'il ne s'agissait pas d'une situation de caractère conjoncturel ou cyclique, et qu'un redressement de la situation — et peut-être même la survie de l'humanité — est impossible sans l'adoption de mesures cohérentes d'urgence et autres mesures à plus long terme pouvant produire des changements profonds de structure et tendant à instaurer une transformation du système économique dans sa totalité.

165. Les efforts déployés par les pays en développement ont été gravement affectés. Nous nous trouvons en même temps en présence d'une chute des prix des matières premières, d'une augmentation des prix des importations des produits manufacturés, d'une intensification du protectionnisme, et de taux d'intérêts élevés dans les pays développés. C'est ce dernier facteur qui a été particulièrement déterminant dans le déséquilibre de la balance des paiements des pays en développement, avec l'effet qui en est résulté sur leurs possibilités de progrès économique et social.

166. On a signalé à maintes reprises que les objectifs minimaux de la coopération internationale n'avaient pas été atteints, situation qui a provoqué, notamment, un recours de plus en plus grand aux prêts internationaux, dont le montant aujourd'hui s'élève au chiffre accablant de 630 000 millions de dollars des Etats-Unis et qui oblige les pays en développement à consacrer environ 40 p. 100 des recettes provenant de leurs exportations pour le paiement du service de cette dette.

167. Les taux de croissance de la production ont également diminué, aussi bien dans les pays en développement que dans le monde industrialisé. En 1982, la valeur du commerce mondial a diminué de 6 p. 100; la chute des prix des produits de base s'est accentuée et a atteint des niveaux sans précédent. Leur valeur réelle est tombée au niveau le plus bas des 50 dernières années, ce qui n'a contribué qu'à réduire les niveaux d'inflation dans les pays développés.

168. A cela viennent s'ajouter les politiques protectionnistes et discriminatoires qui ont créé une concentration de pouvoir qui empêche les pays en développement d'exercer leur droit de participer sur un pied d'égalité au commerce international.

169. A Belgrade, au cours de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, on a présenté un ensemble de mesures qui auraient pu contribuer sensiblement à la restructuration que nous étudions. Nous savons tous que l'on a de nouveau laissé passer une occasion propice. C'est pourquoi nous ne pouvons manquer de signaler aux puis-

sances qui assument une responsabilité importante et exercent une très grande influence qu'elles ont commis une erreur en ne comprenant pas l'urgence de la situation, la nécessité pressante d'une action au niveau multilatéral, seule manière sensée et efficace de trouver des solutions.

170. Nous ne sommes pas arrivés non plus à ouvrir des négociations globales, en raison de l'attitude négative de la plus grande puissance économique du monde. Cette attitude n'a pas permis d'avancer vers une issue harmonieuse et cohérente de la crise, vers un système de coopération et d'entente qui constitue l'esprit et la raison d'être de notre Organisation mondiale et du système d'organismes spécialisés et régionaux.

171. Les pays en développement ont fait preuve, au contraire, d'une grande souplesse et ont réorienté, de leur côté, de nombreuses initiatives visant à favoriser une action commune et cohérente et qui permettraient de contribuer aux efforts nationaux, mais qui ne peuvent se substituer au traitement global, avec la participation entière et responsable aussi bien des pays en développement que des pays développés.

172. Une grande partie de l'effort collectif a visé à renforcer et à mettre en pratique le Programme d'action de Caracas, de mai 1981⁷. Nous avons identifié de nombreux domaines dans lesquels il existe des possibilités et où l'on est pleinement disposé à coopérer : commerce, alimentation et agriculture, énergie, matières premières, financement, industrialisation et coopération technique.

173. Il est déjà possible d'entrevoir les immenses possibilités qu'offre actuellement et pour l'avenir la complémentarité d'une assistance mutuelle. Si, à Caracas, nous étions déjà convaincus de l'existence de ces possibilités, deux ans et demi après cette réunion féconde les faits ont confirmé qu'il existe une volonté exceptionnelle et profonde non seulement de renforcer la coopération et d'établir des liens plus étroits mais aussi de concrétiser notre décision d'être solidaires.

174. En Amérique latine, nous avons progressé avec persévérance dans le renforcement de la coopération et dans la diversification de liens économiques entre les pays de la région, particulièrement de la région andine où nous avons instauré un système d'intégration qui est peut-être le plus important au sein du monde en développement.

175. Le Pacte andin cherche non seulement à améliorer les niveaux de vie des pays qui y sont parties mais également à favoriser une position collective qui permettrait d'incorporer ce groupe de pays au système de relations économiques internationales sur la base de paramètres plus justes.

176. La crise internationale même et l'indifférence de ceux qui n'en ressentent pas les effets néfastes de la même façon exigent que nous redoublions d'efforts, comme cela a été souligné dans la Déclaration des présidents des pays andins sur l'intégration sous-régionale, adoptée en juillet dernier, dans laquelle ils ont dit :

« Nous avons décidé d'imprimer un nouvel élan au processus d'intégration, en actualisant ses objectifs et ses programmes d'action aux niveaux international et sous-régional et en perfectionnant les instruments dont nous disposons, compte tenu de l'expérience acquise au cours des 14 années qui se sont écoulées depuis la signature de l'Accord de Carthagène. Nous sommes convaincus que le renforcement de l'intégration andine constituera une contribution importante dans le cadre des efforts déployés par l'Amérique latine pour répondre aux problèmes résultant de la crise internationale. » [Voir A/38/329.]

177. Le Président du Venezuela, Luis Herrera Campins, a accordé une attention particulière à la solution des problèmes économiques et sociaux auxquels nous nous heurtons actuellement. Sa participation active aux efforts les plus importants entrepris pour redresser les inégalités Nord-Sud est bien connue. Son approche des problèmes économiques du développement et des relations Nord-Sud s'est toujours inscrite dans le cadre du dialogue et de l'entente. Ses dernières interventions sur cette question importante ont été prononcées à Caracas lors de l'ouverture des conférences, au niveau ministériel, du Conseil économique et social interaméricain de l'Organisation des Etats américains et du Conseil du Système économique latino-américain [SELA], au cours desquelles une évaluation a été faite des efforts entrepris pour trouver des solutions et faire des propositions en vue de résoudre les problèmes tant régionaux que mondiaux. A la première de ces réunions, le président Herrera Campins a déclaré :

« Nous voulons des solutions concertées tenant compte de la nécessité d'établir les causes réelles — d'ordre structurel et conjoncturel — de la crise pour pouvoir ainsi disposer de fondements plus solides pour formuler des solutions qui puissent être approuvées et transmises au Conseil interaméricain économique et social pour approbation définitive.

« Nous ne demandons rien aux pays industrialisés qui ne soit possible et approprié. »

178. Les résultats de cette réunion apportent une lueur d'espoir dans l'obscurité qui enveloppe les tentatives faites pour parvenir à un dialogue Nord-Sud systématique qui jetterait les bases d'un ordre économique plus juste et solidaire. C'est ce qu'a souligné il y a quelques jours le président Herrera Campins à la réunion d'ouverture du Conseil du SELA que je viens de mentionner, lorsqu'il a récapitulé comme suit les résultats de la Conférence spéciale sur le financement externe de l'Organisation des Etats américains :

« Il convient de rappeler que c'est l'attitude sereine, ferme et constructive de l'Amérique latine dans ce scénario Nord-Sud de l'hémisphère qui a permis d'entrouvrir, bien que légèrement, les portes à un dialogue que nous estimons nécessaire et urgent avec les Etats-Unis. Le fait que les « Bases d'une entente » ont été approuvées à l'unanimité, avec tout le poids conceptuel de cette formule, représente un pas important qui aura des répercussions extraordinaires dans les années à venir si nous savons faire preuve d'unité et de souplesse dans la réalisation des grandes tâches qu'exige notre époque. »

179. Au niveau régional, il convient d'accorder la même importance à la réunion des représentants personnels de chefs d'Etat et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Saint-Domingue au début du mois dernier, en vue de préparer une conférence économique latino-américaine qui, sur l'initiative du Président de l'Equateur, aura lieu à Quito au cours de l'année en cours.

180. Si nous percevons dans leur ensemble les efforts réalisés par nous, Latino-américains, nous constatons qu'aux initiatives déjà signalées — Contadora, le SELA, le Pacte andin, l'action coordonnée des organismes interaméricains — il faut ajouter d'autres efforts et d'autres entreprises au niveau sous-régional comme l'Association latino-américaine d'intégration, la Communauté des Caraïbes, le Traité de coopération amazonienne, le Traité sur le du bassin du Rio de la Plata et l'Accord de San José. Tout ceci nous amène à prendre conscience du fait que notre famille des nations participe

de manière active et exemplaire à la recherche de la solidarité et de la coopération.

181. Nous avons pris connaissance avec intérêt des documents qui nous ont été présentés sur les îles Malvinas, dans lesquels il est réaffirmé que les parties ont l'obligation de négocier sur la question de la souveraineté.

182. Le résultat de l'affrontement tragique dans l'Atlantique Sud ne doit en aucune manière amener la Grande-Bretagne à penser que le fait d'avoir recouru avec succès à la force lui donne un droit particulier et a effacé l'origine illégale de sa possession des îles Malvinas. Comme le disent les Britanniques, avoir tort deux fois ne donne pas un droit. Pour le Venezuela, ni le passage du temps ni aucune autre circonstance ne peuvent légaliser l'occupation par des puissances extracontinentales de tout territoire appartenant à des républiques américaines déjà indépendantes.

183. Pour cette raison de principe, le Venezuela n'acceptera jamais que soit consolidée la spoliation dont a été victime son territoire après l'indépendance, du fait de l'empire britannique. De même, le Venezuela ne peut, à aucun moment, perdre de vue le fait que son principal interlocuteur à l'heure actuelle n'est plus l'empire britannique, auteur de la spoliation, mais le pays frère du Guyana, dont le peuple a été lui aussi victime du colonialisme et qui, comme le Venezuela, doit faire face aux problèmes difficiles auxquels se heurtent tous les pays en développement.

184. Le Venezuela a toujours agi dans cet esprit, dès que le Guyana a accédé à l'indépendance. Le Venezuela a toujours essayé de présenter ses revendications légitimes en recourant à la voie du règlement pacifique, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies. C'est ainsi qu'en 1966 nous avons signé l'Accord de Genève⁸ en vertu duquel nos deux pays ont accepté l'obligation de trouver des solutions satisfaisantes au règlement pratique du problème territorial.

185. Il est regrettable que, pendant les années qui ont suivi, la largeur de vue nécessaire ait fait défaut au Gouvernement guyanais pour se rendre compte que des négociations sincères et ouvertes avec le Venezuela pour trouver une solution définitive au problème dont nos deux pays ont hérité, outre qu'elles constitueraient la voie la plus juste et la plus correcte, répondraient véritablement aux intérêts des deux peuples.

186. Néanmoins, l'Accord de Genève dont je viens de parler prévoyait une procédure selon laquelle les parties pouvaient demander l'aide du Secrétaire général des Nations Unies pour choisir un moyen pacifique de solution. Cette procédure est actuellement en cours et le Gouvernement du Venezuela voit avec une satisfaction particulière que, grâce aux efforts personnels du Secrétaire général et à l'action efficace du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, il existe des indications positives qui semblent justifier un certain optimisme en ce qui concerne la création d'un climat propice dans les relations entre nos deux pays, qui nous permettra de trouver un règlement satisfaisant et pratique devant mettre fin au différend de manière pacifique et amicale.

187. L'Amérique et le monde commémorent le bicentenaire de la naissance du libérateur Simón Bolívar. Il nous a non seulement donné la liberté et l'indépendance, mais aussi un idéal permanent qui ne s'est ni flétri, ni affaibli, ni éteint, ni modifié. « Bolívar a encore beaucoup à faire en Amérique » disait José Martí; et la preuve en est que les idéaux bolivariens se sont toujours traduits dans une merveilleuse réalité. Bolívar demeure présent dans les relations entre les nations. Il encourage l'éga-

lité et empêche l'asservissement. Il est présent dans la diplomatie multilatérale aux côtés des peuples faibles et en développement du tiers monde. Bolívar est aux Nations Unies en tant qu'étendard sous lequel nous mettrons définitivement fin au colonialisme, empêcherons les agressions et les interventions des grandes puissances, rechercherons un règlement pacifique des conflits et défendrons les droits de l'homme et les libertés publiques. Bolívar se trouve également dans les efforts des institutions spécialisées des Nations Unies pour améliorer les termes des échanges commerciaux, éviter l'exploitation économique, défendre les travailleurs et les paysans, améliorer la santé et l'éducation, car il avait prévu la structure et la philosophie des organisations qui se trouvent à la base de l'avancement de l'homme et de l'amélioration de la condition humaine.

188. Alors que le monde traverse une crise dramatique, une crise financière et économique, une crise monétaire et commerciale, une crise des valeurs politiques et des conceptions idéologiques, une crise des projets et des programmes sociaux et économiques, une crise morale caractérisée par un affaiblissement des valeurs éthiques et par l'invasion d'habitudes pragmatiques, une crise de confiance dans les idéaux de la civilisation et de la culture, une crise accablante en raison de la domination technologique des armes les plus destructrices et les plus offensives que l'homme ait jamais conçues, j'évoque aujourd'hui le nom de Simón Bolívar comme bouclier, comme idéal et comme sauvegarde de la préservation

de la liberté, de la paix, de l'ordre et du progrès de nos peuples et de toute l'humanité. Deux cents ans après sa naissance, le libérateur est ici, où il nous montre le chemin et nous éclaire par son exemple.

189. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Venezuela des paroles généreuses qu'il a eu l'obligeance de m'adresser ainsi qu'à mon pays et que je ne puis manquer d'attribuer à notre vocation bolivarienne commune.

La séance est levée à 13 h 5.

NOTES

1. Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.
2. *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 1.*
3. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 402, n° 5778, p. 71.
4. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la désertification, Nairobi, 29 août-9 septembre 1977 (A/CONF.74/36), chap. I.*
5. « Sécurité commune — un programme de désarmement » (voir A/CN.10/38 et A/CN.10/51).
6. *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Annexes*, point 71 de l'ordre du jour, document A/37/192.
7. Approuvé par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas du 13 au 19 mai 1981 (voir A/36/333).
8. Accord tendant à régler le différend relatif à la frontière entre le Venezuela et la Guyane britannique (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 651, n° 8192, p. 323).